

VEILLE POLITIQUE

Ce document est propriété de SÉANCE PUBLIQUE - Dans le cas où ce document est transféré, merci de toujours citer la source - Ce document sera mis à jour au fur et à mesure des déclarations sur ce thème

Le 14 juin 2007

CHANTIER DU GOUVERNEMENT N°3

Le « Grenelle de l'environnement »

SÉANCE PUBLIQUE, notre métier :

- schéma directeur affaires publiques
- conduite de projets sur démarches de dialogue et de concertation
- conseil sur stratégie de lobbying
- veille et analyse Enjeux 2007
- audit de relations avec les élus
- stratégie parlementaire
- cartographies d'influence nationale et territoriale

site: www.seance-publique.com blog: www.dialogue2007.com



9 Rue de Villersexel – 75007 PARIS – Tel : 01 45 44 50 95
www.seance-publique.com

Sommaire

I Le « Grenelle de l'environnement »P.3

Objectifs du gouvernement
Préparation d'un « Grenelle de l'environnement »
Composition des groupes de travail
Les partenaires
Les consultations

II Le Grenelle comme référence de négociation.....P.11

Les accords de Grenelle en 1968
Des modalités spécifiques

I. Le « Grenelle de l'environnement »

Reprenant une proposition d'une ONG défendant l'environnement, le chef de l'Etat Nicolas SARKOZY et le Ministre d'Etat Alain JUPPE souhaitent organiser, au plus tard la mi-octobre 2007, une grande consultation afin de fixer un contrat d'objectifs environnementaux pour 5 ans.

➤ Objectifs du Gouvernement

- ✓ Engager une négociation à 5 : Etat, syndicats, collectivités territoriales, entreprises, associations
- ✓ Accorder un statut d'expert aux associations de défense de l'environnement et aux spécialistes des différents domaines scientifiques
- ✓ Elaborer un contrat d'objectifs responsabilisant pour 5 ans évalué annuellement
- ✓ Evoquer tous les sujets sans tabou
- ✓ Engager réellement des actions
- ✓ Expatrier le modèle

➤ Préparation du « Grenelle de l'environnement »

- ✓ Réunions de préparation : 21 mai
 - Avec **les 9 ONG** qui ont auditionné Nicolas SARKOZY le 31 mars 2007 :
 - ❖ Les Amis de la Terre, association de protection de l'Homme et de l'environnement
 - ❖ Greenpeace, organisation mondiale de lutte pour les enjeux mondiaux de l'environnement
 - ❖ La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), qui défend la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent
 - ❖ La ligue de Protection de la Faune Sauvage (ligue ROC), qui défend les animaux et les droits des « non chasseurs »
 - ❖ Le Fonds Mondial pour la nature (WWF), Organisation mondiale de protection de l'environnement
 - ❖ France Nature Environnement (FNE), fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement
 - ❖ Ecologie sans Frontières, qui tente de sensibiliser les étudiants sur la défense de l'environnement
 - ❖ Réseau Action Climat, Réseau d'associations de lutte contre les changements climatiques
 - ❖ La Fondation de Nicolas HULOT qui a servi d'intermédiaire entre les interlocuteurs

▪ **Avec 9 experts :**

- ❖ Edgar MORIN, philosophe et sociologue, auteur de nombreux ouvrages dont *l'Esprit du temps*, éd. Grasset
- ❖ Claude HENRY, économiste spécialisé dans la relation entre croissance économique et environnement
- ❖ Christian de BOISSIEU, président du Conseil d'Analyse Economique auprès du premier ministre (CAE)
- ❖ Pierre-Henri GOUYON, biologiste spécialisé en sciences de l'évolution et membre du comité de veille écologique de la fondation Nicolas HULOT
- ❖ Jean JOUZEL, chercheur spécialiste de la reconstitution des grands changements climatiques à partir de l'analyse des glaces de l'Antarctique et du Groenland
- ❖ Jean-Marc JANCOVICI, expert climatique et de sensibilisation sur le changement climatique, l'effet de serre, et la crise énergétique
- ❖ Yvon LE MAHO, Directeur de recherche au CNRS au Centre d'écologie et physiologie énergétiques
- ❖ Jean-Marie PELT, botaniste écologiste toxicologue et fondateur de l'Institut européen d'écologie
- ❖ Nicolas HULOT

➤ **Déclinaison par domaines concernés :**

- 3 axes de négociation prioritaires : le changement climatique, la biodiversité, la santé et la pollution
- Des groupes de travail correspondant à des thèmes phares
- Les différentes parties sont représentées par des collègues, la sélection des membres peut s'avérer conflictuelle, notamment pour les ONG (qui sont environ 700) et pour le collège des « partenaires sociaux », regroupant les représentants des entreprises et les représentants des syndicats de salariés.
- Les groupes sont limités au nombre de 40 membres
- Chaque groupe est présidé par une personnalité choisie « intuiti personae »
- Objectif des groupes : établir sur chaque thème une liste de mesures qui pourraient faire l'objet des négociations d'octobre, argumentaire à l'appui

➤ **Composition des groupes :**

- **un premier groupe « changement climatique »** : les transports, l'aménagement du territoire, la construction, l'habitat et l'énergie. Il sera en charge du dossier de la taxe carbone progressive et la manière de convaincre les citoyens de se lancer dans un programme d'économies d'énergies.
- **Un groupe « biodiversité et ressources naturelles »** traitera de l'eau, des espaces protégés, et inclura la pêche et les ressources halieutiques...Ce groupe verra ses conclusions influencées par le règlement européen du 18 décembre 2006 REACH portant sur l'évaluation, l'enregistrement des substances chimiques.
- **Un groupe « santé et environnement »** : protection de la santé humaine des pollutions, risques industriels, émissions diverses
- **Un groupe « agriculture et développement durable »** : utilisation des sols, usage des engrais et produits phytosanitaires
- **Un groupe « gouvernance écologique »** : réforme des institutions, constitution d'une expertise indépendante, nouveaux indicateurs économiques et écologiques...
- **Un groupe « promotion de la croissance écologique »** : formation, recherche, compétitivité des entreprises... L'intitulé de ce groupe de travail est sujet à controverses. Certaines entreprises souhaiteraient le terme « Compétitivité économique et développement durable » tandis que les ONG sont partagées. Les associations prônant la décroissance pensent boycotter le groupe et mener un contre-sommet à Lyon en octobre, d'autres proposent le nom du groupe de travail : « Mode de développement, emploi, formation »

Les groupes de travail seront composés de représentants de l'État, des partenaires sociaux, des organisations syndicales et patronales, des associations de la société civile et des collectivités territoriales. Il a été demandé à ceux-ci de contribuer à l'identification de thèmes complémentaires possibles (notamment le Medef, organisation patronale).

✓ **Les partenaires :**

L'Association des Maires de France devient partenaire du Grenelle de l'environnement. Jacques PELISSARD, Président de l'AMF rencontrera prochainement Alain JUPPE afin d'évoquer ce Grenelle.

(Communiqué AMF du 13 juin 2007)

✓ **Les consultations :**

Les partis politiques seront exclus de la consultation, en revanche dans un entretien à I-Télé, Alain JUPPE, Ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables a indiqué que Dominique VOYNET pourrait participer à ce Grenelle. Il prendrait ainsi contact avec elle après le second tour des législatives.

Les entreprises seront consultées à travers le Medef.

Aucun collège ne sera plus important qu'un autre. Chacun aura la liberté d'amener les experts de son choix et de mener des consultation. Au total, quelque **250 personnes** venant parfois d'univers opposés ou qui ne se parlaient que dans l'affrontement vont donc travailler ensemble jusqu'à la mi-octobre. Elles se mettront **au travail après le 20 juin**.

- Nicolas SARKOZY a précisé à la Fédération nationale des chasseurs qu'il souhaitait les associer à ce Grenelle dans le cadre des négociations sur la préservation de la biodiversité.

- La FNSEA a indiqué qu'elle ne participerait pas à ce Grenelle si « les agriculteurs sont aux bancs des accusés. »

✓ **Méthode du gouvernement :**

- Elaborer des groupes de travail mixtes
- Faire un bilan d'étape à la mi-juillet
- Engagement de ne pas prendre de décision avant le « Grenelle » (sauf les décisions déjà adoptées comme le décret d'application de la création de l'EPR)
- Aborder un maximum de sujets et respecter l'engagement d'avoir peu de participants pour une négociation efficace
- La « gouvernance écologique » : associer les associations à des institutions de l'Etat (comme le Conseil économique et social), leur donner du statut d'expert afin de pérenniser le dialogue au-delà de l'échéance des futurs accords de Grenelle, les associer à l'évaluation des résultats de la politique menée, engager éventuellement une réforme de la comptabilité nationale
- Prendre l'opinion de la société par des « réunions interrégionales » et des sondages
- Ouvrir la négociation sur l'international : sur l'Union Européenne (le généticien Pierre-Henri GOUYON est le président de L'Institut européen de l'écologie) et permettre l'évocation de l'environnement au G8 de juin

C'est le conseiller politique d'Alain JUPPE, Ghislain GOMART (précédemment à la Fondation Nicolas HULOT) qui est en charge de l'organisation de la négociation.

✓ **Les positions de Nicolas SARKOZY (et Alain JUPPE) et les principales orientations :**

- L'écologie ne doit pas s'opposer à l'économie, il faut favoriser la fiscalité verte (voire la multiplier par 2)
- Adoption d'une taxe sur les produits importés de pays ne respectant pas les normes environnementales mondiales
- « taxe à l'essieu » sur les camions étrangers en France afin de rendre compétitifs les transports fluviaux et le ferroutage
- Diminuer la fiscalité sur les voitures propres, les bâtiments à haute qualité environnementale
- Continuer le nucléaire : adopter un réacteur de 3^{ème} génération et inciter la recherche sur la 4^{ème}

- Mais inciter aux énergies de substitutions (les biocarburants peuvent être un nouveau débouché pour l'agriculture française)
- Favoriser la diversification des énergies et des transports alternatifs
- OGM :
 - ❖ Continuer les recherches sur les OGM : il "ne faut pas bloquer la recherche notamment dans le domaine de la santé et de l'alimentation", Alain JUPPE, Le Parisien, 25 mai 2007. Ceux-ci seront abordés au Grenelle : « la question figurera à l'ordre du jour du Grenelle de l'Environnement ». (Alain JUPPE, le Nouvel Obs, 5 juin 2007)
 - ❖ Ne pas adopter de moratoire
 - ❖ Interdire les OGM MON810 en provenance de Monsanto (géant du maïs des Etats-Unis)
 - ❖ Adopter une législation sur les OGM le plus tôt possible après le Grenelle : « Il viendra à l'Assemblée nationale après ce Grenelle » (Alain JUPPE, le Nouvel Observateur, 5 juin 2007)
- Rendre les maisons mères responsables des dommages causés par leurs filiales de façon illimitée
- Adopter une fiscalité sur les transports aériens
- Les prélèvements fiscaux ne devraient pas être augmentés : « il n'est pas question d'augmenter le prélèvement fiscal en France ». (Alain JUPPE, le Nouvel Obs, 5 juin 2007) La question fiscale sera abordée sous deux angles :
 - ❖ « comment faire appliquer plus efficacement le principe 'pollueur payeur' »
 - ❖ « comment détaxer les produits 'vertueux', des matériaux ou des installations propres, en particulier dans les maisons »
 (Alain JUPPE, Métro)

A l'inverse du Pacte de Nicolas HULOT : Ne pas adopter de moratoire ni sur la culture des OGM, ni sur le réacteur EPR, ni sur les nouvelles autoroutes, ni sur les incinérateurs d'ordures ménagères ; il émet des réserves sur la « taxe carbone » et sur la réorientation des subventions agricoles en faveur de la qualité

✓ **La position des ONG :**

▪ Les 9 associations présentes à la réunion du 21 mai souhaitent participer au Grenelle de l'environnement mais émettent des réserves quant aux positions du gouvernement sur l'énergie nucléaire et sur l'agriculture (les OGM et les pesticides ou produits polluants).

▪ Seul Greenpeace pose la négociation sur le projet EPR comme condition *sine qua non* à sa participation. Son représentant

Yannick JADOT craint de « servir de faire-valoir » et se refuse à « négocier à la marge ».Le Monde, 23 mai 2007

Elles souhaitent voir établis un calendrier précis, des garanties de moyens et un suivi effectif et sont favorable à une négociation resserrée

▪ WWF-France a émis la proposition de consacrer 1Euro à la recherche pour les énergies renouvelables pour chaque Euro investi dans le nucléaire

▪ L'association Agir pour l'Environnement souhaite déjà voir inscrits à l'ordre du jour la téléphonie mobile et les pesticides

▪ Seule l'association « Sortir du Nucléaire » n'a pas été invitée à la réunion du 21 mai. Elle souhaite l'abrogation du décret d'application du projet du réacteur EPR.

▪ Nicolas HULOT conclue que

❖ « les conditions sont réunies » et que « le verrou a sauté en France » puisque le gouvernement consent à traiter le développement durable de façon prioritaire et « prendre le temps de l'évaluation ».

❖ Il considère que la recherche devrait être la priorité afin de réduire les incertitudes en la matière ; l'Europe pourrait utiliser ce créneau pour se démarquer sur le terrain de l'expertise.

❖ Il propose lors de cette rencontre préparatoire la création d'une « 7^{ème} commission parlementaire » à l'Assemblée nationale. Cela nécessiterait une modification de la Constitution. Alain JUPPE et Nicolas SARKOZY ne seraient pas opposés à cette création sur le principe. France Inter, interview de Nicolas HULOT, 30 mai 2007

✓ **Calendrier établi :**

▪ Constitution des groupes de travail fin juin et premières réunions

▪ Réunion hebdomadaire de chaque groupe jusque fin juillet, date butoir pour l'élaboration des projets

▪ Point d'étape le 14 juillet en présence du Président de la République

▪ Organisation de rencontres régionales en septembre

- Consultation de l'opinion publique par Internet
- Fin de la négociation deuxième quinzaine d'octobre

II. Le « Grenelle » comme référence de négociation

Le Grenelle est un mode de dialogue et de concertation qui met en place un débat multipartite :

C'est un débat multipartite réunissant des représentants du gouvernement et d'associations professionnelles et/ou d'ONG, portant sur un thème spécifique et visant à légiférer ou à prendre position.

➤ Les accords de Grenelle en 1968

Les accords de Grenelle ont été signés entre l'Etat, les syndicats et le patronat à l'issue de 3 jours de négociation le 27 mai 1968. Ils font écho à des revendications salariales à l'origine de mai 68. Les deux parties y sont représentées à parité. Ces accords sont caractérisés par l'ampleur de leur impact (augmentation du SMIG à hauteur de 25%, des salaires de 10%, réduction du temps de travail...). Il est fait mention pour chaque article négocié des réserves de chaque partie et de leurs demandes initiales. Si ces promesses ne satisfont pas entièrement les ouvriers, elles sont toutefois réintégrées dans une loi. C'est donc l'Etat qui se fait le relais à l'issue de la négociation. Les conclusions ainsi établies ont valeur juridique au niveau national dans toutes les branches. Les accords de Grenelle sont donc considérés comme un modèle de négociation en ce qui concerne le respect des parties et l'ampleur des conclusions adoptées.

➤ Des modalités spécifiques

Prendre les accords de Grenelle comme historique fait allusion à certaines modalités inédites :

- ✓ les partenaires négocient à parité
- ✓ l'Etat se pose en arbitre et police les débats
- ✓ l'Etat propose une base de négociation
- ✓ l'Etat veille à la représentativité des divers intérêts en jeu
- ✓ l'Etat assure la préparation de la négociation en amont et la prise en charge politique des décisions adoptées en aval et à leur application effective il est fait mention des réserves de chaque partie qui peuvent servir de base pour un suivi de la négociation